

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 septembre 2026

044 - 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 23 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DESCHAMPS Guillaume, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, GÜNDEL-SCHMITT Martine, JOURDAN Guylaine, MADRID Marie-Françoise, PEYRAT Jean-Michel, SANCHEZ Séverine, SANTA Ghislaine, SEGUIER Virginie, TAINE Jérémy,
Procurations : BODEN Noëllie à JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean, MULA Bernard à PEYRAT Jean-Michel, VITU Stéphane à DESCHAMPS Guillaume,
Absents excusés : CORNU Véronique, SERVEL Magali,
Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Commune - Décision modificative n° 1 - Régularisation ALP Lucie Aubrac

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2026 de la commune pour tenir compte de la récupération de l'avance sur le Lot 11 de la création de l'ALP Lucie Aubrac.

Modification des prévisions budgétaires :

Section d'investissement :

C/ dépenses 231-041 immobilisations en cours : + 23 640 €

C/ recettes 238-041 avances : + 23 640 €

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** les propositions de modifications budgétaires de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



A blue ink signature, likely of the Secretary of the Session, written in a stylized, cursive manner.